



Propriétaires Occupants



Amélioration de l'Habitat Assistance à la recherche de financements

Accompagner les propriétaires occupants dans toutes les étapes de leur projet de réhabilitation de leur logement, est l'une des principales missions du PACT.

Les différentes étapes de l'assistance à la recherche de financements :

- Votre dossier est étudié selon votre situation et vos projets de travaux
- Une visite conseil de votre logement est effectuée
- Des plans de financements adaptés sont élaborés
- Les dossiers sont présentés aux différents organismes compétents

Une règle impérative et commune à toutes les demandes :

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.

**Pour tout renseignement
Concernant cette prestation
Vous pouvez contacter :**

Chantal GRUGEON

cgrugeon@pact-arim16.org
(permanence téléphonique
le jeudi matin)

Objectif :

Aider les propriétaires aux ressources modestes à améliorer leur logement

Bénéficiaires :

Propriétaires & usufruitiers occupant un logement à titre de résidence principale

Conditions :

Cette subvention est une aide à la personne qui est liée à un critère de ressources.

Nature des travaux subventionnés :

Les travaux subventionnés sont ceux liés à l'étanchéité du logement, l'équipement sanitaire, l'installation du chauffage, l'adaptation au handicap et l'isolation thermique.

Missions pouvant être assurées par le PACT :

Information des propriétaires sur les aides (subventions ou prêts) qui seraient susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de leur projet d'amélioration et en fonction de leur statut (propriétaire ou usufruitier, personne active ou retraitée...) *Prestation gratuite*

Apporter une assistance administrative pour la constitution des dossiers de demande de financement, à partir des documents fournis par le propriétaire (devis des travaux, justificatifs de ressources...). Le PACT assiste le propriétaire dans la constitution des demandes de financements auprès des différents organismes.

Prestation à charge du propriétaire avec prise en charge par les organismes financeurs

Les principaux organismes apportant des aides financières :

Agence Nationale de l'Habitat	Conseil Général
Caisses de retraite	Caisse d'Allocations Familiales
Mutualité Sociale Agricole,	Crédit Immobilier

Le coût d'intervention du PACT :

Dans la majorité des cas, le coût d'intervention du PACT est en totalité ou pour partie pris en charge dans le cadre de conventions avec les organismes qui apportent les aides financières aux propriétaires.

Dans la mesure où la prestation du PACT est à la charge du propriétaire, un devis du contenu de la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, de Maîtrise d'Oeuvre ou d'un mandat de gestion locative est proposé avant intervention.



PACT de la Charente

Maison Départementale de l'Habitat
57 rue Louis Pergaud 16000 ANGOULEME

☎ 05-45-95-62-02 ☎ 05-45-94-19-85

✉ contact@pact16.fr 🌐 www.pactdescharentes.org

